



Mairie  
Rue Saint-Goustan  
56890 Saint-Gildas-de-Rhuys

02.97.45.23.15

## SOLIDARITE COVID-19



Madame, Monsieur,

Vous êtes isolé(e), non autonome, vous avez des difficultés pour vous déplacer ? L'équipe municipale vous propose un référent pour faire vos courses.

Pour en bénéficier, contactez la mairie, **exclusivement**, au numéro de téléphone ci-dessous, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Cordialement,

Le Maire,  
Alain Layec

**Renseignements et inscriptions : 02.97.45.23.15**

### Règlement du service :

- 1 Il est créé au niveau de la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys un service de portage à domicile, au titre de la solidarité dans le contexte de crise liée au virus Covid-19. Ce service porte exclusivement sur des produits alimentaires et pharmaceutiques.
- 2 Le service s'adresse aux personnes isolées, non autonomes, résidant dans la commune.
- 3 Les personnes souhaitant bénéficier du service s'adressent en mairie en mentionnant leurs nom, âge, adresse et n° de téléphone. Un bénévole leur est affecté, selon une organisation par quartier.
- 4 Elles s'adressent ensuite directement au commerce de leur choix ou à la pharmacie, auprès desquels elles passent leur commande. Ces établissements doivent nécessairement être situés sur la commune.
- 5 Une fois la commande préparée, si le commerce ne peut assurer lui-même la livraison, il contacte le bénéficiaire ou le bénévole afin que soit organisée la prise en charge puis la livraison à domicile. A partir de la deuxième commande, les relations s'effectuent directement entre le bénéficiaire, le bénévole et le commerce, sans passer par la mairie.
- 6 Le règlement des achats, par chèque exclusivement, est remis au service dans une enveloppe à l'occasion de la livraison suivante.
- 7 Le nombre des livraisons est limité à une ou deux par semaine et par foyer.
- 8 Dans un souci de sécurité sanitaire, les produits achetés sont conditionnés dans des sacs à usage unique, fournis par le commerçant. Ces sacs ne sont pas repris par le service.